



CGT Educ'Action Limousin
Maison du Peuple
24 rue Charles Michels
87000 LIMOGES
limoges@cgteduc.fr
06.74.19.39.72

Mesdames et Messieurs les Maires

Objet : carte scolaire premier degré dans l'Académie de Limoges

Pièce jointe : chiffres clés de l'Académie

Madame, Monsieur le Maire,

Les opérations de carte scolaire dans le premier degré ont traditionnellement lieu au mois de février. Cette année, le Ministère de l'Education Nationale a donné consigne de ne pas engager les travaux de carte scolaire avant les élections municipales. Cette logique partisane avait vocation à masquer les conséquences désastreuses du budget 2026 pour l'Ecole : 62 suppressions d'emplois (-1891 dans les écoles, -1365 dans les établissements du secondaire). Il s'agit là d'une instrumentalisation politique de l'Ecole.

Dans notre académie, ce sont 62 emplois dont la suppression est programmée (18 dans les écoles, 44 dans les collèges et lycées). Pour les écoles, la répartition par départements est la suivante :

Corrèze : 5 emplois supprimés pour 142 élèves de moins attendus
sur 784 classes et 205 écoles soit -0.69 élève/école, 0.18 élèves par classe

Creuse : 2 emplois supprimés pour 75 élèves de moins attendus
sur 410 classes et 146 écoles soit -0.51 élèves/école, 0.18 élèves par classe

Haute Vienne : 11 emplois supprimés pour 487 élèves de moins attendus
sur 1233 classes et 240 écoles soit -2 élèves/école, 0.39 élèves par classe

Dans le même temps, le Ministère impose la mise en place de PAS (Pole d'Appui à la Scolarisation) sans financement spécifique. D'abord à titre expérimental, les autorités académiques avaient assuré qu'ils ne se mettraient pas en place sans moyens spécifiques. 2 par département ont été mis en place à la rentrée 2025 sans moyens dédiés, au détriment du remplacement. Ils sont généralisés à la rentrée 2026 sans aucun débat avec la communauté éducative. **Leur mise en place nécessite 15 emplois qui seront pris sur les moyens d'enseignement** sans garantie d'amélioration de la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers puisque ces personnels n'ont pas vocation à apporter une aide directe aux élèves. Le Ministère, suivi par les autorités académiques, poursuit donc cette politique de créations de postes « d'experts » en lieu et place de personnels en aide directe aux élèves comme les Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED) auxquels la plus grande partie des élèves de notre académie n'a en réalité pas accès !

Concernant le champ du handicap et l'école inclusive, si le nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire augmente, force est de constater que l'Ecole n'a pas les moyens d'accueillir les élèves selon les préconisations individuelles des Maisons Départementales pour les Personnes Handicapées (MDPH) : nous voyons ainsi se multiplier des orientations d'élèves qui ne sont pas respectées faute de places disponibles dans le secteur médico-social, et dans les dispositifs ou structures spécialisées de l'Éducation Nationale, tout comme un nombre d'heures d'accompagnement nécessaires par un.e AESH non respecté pour beaucoup d'enfants... Ces situations génèrent de la souffrance chez les élèves, leur famille et les

personnels qui travaillent à leur scolarisation dans les meilleures conditions (AESH, enseignant.es, personnels territoriaux...).

Enfin, la problématique du remplacement reste structurelle et particulièrement marquée. Trop d'élèves sont privés d'école faute de remplaçant.es en nombre suffisant quand dans le même temps, des collègues contractuel.les ne sont pas renouvelé.es et sont en attente d'une affectation ! Il s'agit là d'un choix politique inacceptable !

L'Ecole Publique, souvent dernier Service Public de proximité relevant de l'État présent sur la commune, n'est manifestement pas une priorité. De nouvelles missions lui sont régulièrement assignées sans lui en donner les moyens. Et faute de moyens, les autorités académiques expliquent que le maillage des écoles doit être resserré –une façon de dire que le Service Public d'Education doit encore reculer, s'éloigner des usager.es- pour financer les commandes ministérielles.

Dans le même temps, cohabitent avec les écoles publiques des écoles privées sous contrat et maintenant hors contrat. Ces écoles privées sous contrat sont financées à 75% avec de l'argent public (ce qui est évalué à 12 milliards d'euros par an) : dans les communes qui en accueillent, elles viennent directement concurrencer les écoles publiques mais « leur maillage », lui, n'est jamais interrogé par les autorités académiques. **Pour la CGT Educ'Action, avant de remettre en cause la présence de l'école publique, école pour toutes et tous, il faudrait prioritairement remettre en cause le financement par l'Etat de deux structures concurrentielles sur une même commune !**

Ces écoles privées sous contrat, financées très largement par l'Etat et les collectivités locales, ne remplissent pourtant pas les mêmes missions. Elles organisent au contraire la ségrégation sociale (très forte proportion de milieux sociaux favorisés, plus faible proportion de boursiers,...) et participent beaucoup moins à l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap. Ce séparatisme scolaire qu'elles organisent nuit à la réussite scolaire de tous les élèves et participe à la « ghettoïsation » de certaines écoles.

Pour la CGT Educ'Action, Le financement collectif du séparatisme social et scolaire n'est pas acceptable : l'argent public doit aller à l'École publique. C'est pourquoi la CGT Educ'Action sera toujours à vos côtés pour vous permettre de limiter et contester le financement de l'enseignement privé qui est sollicité et parfois imposé aux collectivités locales.

Par ailleurs, alors que ces deux systèmes scolaires parallèles cohabitent avec des budgets différenciés, nous remarquons que le financement de tous les moyens dédiés à la structure du système scolaire sont financés par le budget de l'enseignement public ! Ainsi, les référents de scolarisation qui accompagnent le parcours de scolarisation des jeunes sont intégralement financés par le secteur public dans l'Académie. Il en est de même pour tous les services financés sur le budget de l'enseignement public comme les corps d'inspection, les conseiller.es pédagogiques ou encore l'UNSS ! **Alors que l'enseignement privé capte 6.5% des effectifs d'élèves du 1^{er} degré et près de 11% des effectifs du secondaire, la CGT Educ'Action considère que chaque euro alloué à l'enseignement public doit servir à l'enseignement public et uniquement à l'enseignement public !**

Alors, pour justifier l'injustifiable, vous entendez à chaque carte scolaire le même discours sur la baisse démographique. Celle-ci est bien réelle... mais elle est bien supérieure dans les écoles publiques qu'elle ne l'est en réalité dans l'Académie. En effet, la part du secteur privé sous contrat et le secteur privé hors-contrat continuent à progresser quand la démographie scolaire publique ne cesse de reculer. Ce secteur - dont on peut mesurer le soutien au sein du gouvernement – *Stanislas, Bétharam, etc.* - continue donc de progresser dans notre académie, alors même que le nombre de structures est relativement faible. Ce transfert - bien réel - vers le secteur privé est ensuite utilisé pour justifier les suppressions de moyens, alors même que l'institution n'est pas en mesure de créer les conditions de la réussite de tous les élèves ! Là encore, il s'agit d'un choix politique.

Enfin, vous ne pouvez que mesurer, carte scolaire après carte scolaire, qu'un important travail est réalisé par l'administration pour vous inciter à faire évoluer le maillage, le tissu scolaire... des écoles publiques... Sans jamais interroger la présence du secteur privé ! « Regrouper », « restructurer », sont les maîtres-mots visant à réaliser des « économies d'échelle ». C'est ainsi qu'entre 2017 et 2025, ce sont 42 écoles qui ont disparu selon les documents du Rectorat (fusions d'écoles maternelles et élémentaires, fermetures sèches, mise en œuvre de RPI concentrés, etc.). Vous trouverez [ICI](#) l'ensemble des documents mis à disposition par la CGT Educ'Action pour s'opposer aux restructurations imposées.

Tous ces constats n'invitent pas à l'optimisme. Les discours tenus dans la période laissent entendre que les perspectives ne sont pas meilleures. **Et pourtant ! Il n'y a pas de fatalité. Ces orientations relèvent de choix politiques qui conduisent à des choix budgétaires.**

Pour la CGT Educ'Action, la construction d'une École réellement émancipatrice est possible. Elle ne pourra pas se faire sans un effort budgétaire considérable, pour diminuer drastiquement les effectifs par classe, permettre de retrouver des effectifs de remplaçant·es dignes de ce nom, et enfin de reconstruire des RASED en nombre suffisant. Mais l'effort doit être général. La santé scolaire est en déshérence, les services sociaux sont exsangues l'accompagnement des élèves en difficultés en très net recul et l'École Inclusive ne dépasse pas le slogan.

La CGT Educ'Action sera aux côtés de celles et ceux qui voudront défendre un Service Public et Laïque d'Éducation Nationale qui permette la réussite et l'émancipation de tous les élèves. La CGT Educ'Action sera à vos côtés pour s'opposer au financement du séparatisme scolaire et des écoles privées. La CGT Educ'Action sera de tous les combats pour garantir l'égal accès de tous au Service Public d'Éducation, en tout point du territoire, afin de casser les déterminismes sociaux, territoriaux et de genre : c'est le prix pour faire société.

Espérant pouvoir compter sur votre engagement pour défendre cette vision du Service Public et Laïque d'Éducation Nationale,

Fabrice COUEGNAS

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Couégnas', with a stylized flourish at the end.

Secrétaire Académique de la CGT Educ'Action